

Décision portant nomination de M MOEYAERT JEREMY aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'UMR 5129 intitulée laboratoire des technologies de la microélectronique (LTM)

LE DIRECTEUR(TRICE),

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5129 intitulée LTM et nommant M. Baron Thierry en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR 5129¹ en date du 05 / 04 / 2016 ;

Considérant que M Moeyaert Jérémy a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alpes avec les partenaires universitaires les 10, 19 et 24 mai 2016 ainsi que 12 modules complémentaires (jeudis de la sécurité de décembre 2016 à mars 2017 et du CEA) à Saint Martin d'Hères et au CEA Grenoble.

DECIDE :

Article 1^{er} : M ou Mme Moeyaert Jérémy, *Assistant Ingénieur*, est nommé aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'UMR 5129 intitulée LTM, à compter du 1^{er} avril 2017.

M ou Mme Jérémy Moeyaert exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M Moeyaert Jérémy est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble le 9 mai 2017

Le(la) directeur(trice) de l'unité

Thierry BARON
Directeur du LTM

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du chef d'établissement partenaire

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)